

CHAMPIONNATS TERRITOIRE CENTRE CJESM EN SALLE

Metz - Samedi 22 janvier 2022

Mise à jour le 19/01

COURSE		HORAIRE	LONGUEUR	TRIPLE	HAUTEUR	PERCHE	POIDS
Formation Jury		12h30					
Ouverture Chambre d'Appel		12H30					
60m CJESM F séries		13h30	D		CJESM H	CJESM F	
60m CJESM H séries		14h00	CJESM H				
60m haies CM F séries	0.76	14h40					5/6/7 kg
60m haies JESM F séries	0.84	14h50		A			
60m haies CM H séries	0.91	15h05		CJESM F			
60m haies JM H séries	0.99	15h15					
60m haies ESM H séries	1.06	15h25					
60m CJESM F Finales		15h35	D				
60m CJESM H Finales		15h50	CJESM F		CJESM F	CJESM H	
800m JESM F Finales		16h05					
800m JESM H Finales		16h10					
60m haies ESM H Finale	1.06	16h25					3/4kg
60m haies JM H Finale	0.99	16h30		A			
60m haies CM H Finale	0.91	16h35		CJESM H			
60m haies JESM F Finale	0.84	16h40					
60m haies CM F Finale	0.76	16h45					
400m JESM F Finales		16h50					
400m JESM H Finales		17h00					
200m CJESM F Finales		17h15					
200m CJESM H Finales		17h45					

Nb : En fonction des engagements le programme sera susceptible d'être modifié, si c'est le cas il sera diffusé dans la journée de jeudi 20 janvier.

REGLEMENT TERRITOIRE CENTRE CJESM EN SALLE 2022

Athlètes concernés :

Les championnats Territoire Centre sont ouverts à tous les athlètes des catégories Cadets à Masters hommes et femmes des départements 54/55/57 et 88.

Participation athlète Hors Départements CD 54/55/57/88 :

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à la date limite d'engagement fixée par la CSO Territoire Centre.

Niveau de performance minimale : R4

Participation athlète Hors Ligue :

Athlètes BOU/FC :

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à la date limite d'engagement fixée par la CSO Territoire Centre.

Niveau de performance minimale : R1

Athlètes Hors LARGE + BOU/FC :

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à la date limite d'engagement fixée par la CSO Territoire Centre.

Niveau de performance minimale : IR1

Droit d'engagement par athlète : 10€ (à la chambre d'appel)

Qualifiés :

Les athlètes seront qualifiés au bilan du 1er janvier 2020 au 16 janvier 2022, si et seulement s'ils ont réalisé une performance de niveau **R6 sur l'épreuve en salle concernée.**

Engagements :

Les responsables de clubs inscriront sur le site de la ligue la participation de leurs athlètes jusqu'au **mardi 18 janvier 2022 23h59** (les Masters participent sur les épreuves du programme).

La liste définitive des engagés, après vérification des performances, sera consultable sur le site de la ligue dans la journée de jeudi 20 janvier 2022.

Les athlètes doivent personnellement confirmer leur participation à la chambre d'appel au plus tard 30 min avant l'épreuve.

Une pénalité de 10 Euros sera facturée aux clubs pour tout athlète engagé et non confirmé sur place

ATTENTION : PAS D'ENGAGEMENTS SUR PLACE

Règlement Technique des épreuves :

Courses

60m et 60m haies : Séries hétérogènes à couloirs aléatoires selon les bilans SI-FFA et Finale(s)

Mode de qualification en Finale :

60m : qualification des **24** meilleurs temps → 4 Finales de niveau

60m haies : qualification des **6** meilleurs temps → 1 Finale de niveau

Autres courses : Finale(s) directe(s) de niveau selon les performances en salle SI-FFA 2020/2022.

(Départ en couloir pour le 800m)

Concours

Longueur, Triple et Poids : 3 essais pour tous + 3 essais supplémentaires pour les 8 premiers de chaque catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.

Les Masters pourront participer uniquement aux épreuves prévues au programme.

Poids : les Masters Hommes et Femmes lanceront le poids de leur catégorie d'âge. Pour les épreuves de poids de 3 et 4 kg, les Masters Hommes lanceront avec les femmes.

Longueur et Triple : les épreuves de longueur utiliseront la zone de réception côté Départ du 60m (**D** sur le tableau), le triple côté Arrivée du 60m (**A** sur le tableau)

Montées de barres concours Hauteur et Perche :

Hauteur femme: 1m32 puis de 5 en 5 → 1m57 → 1m60 → puis 2 en 2

Hauteur homme: 1m55 puis de 5 en 5 → 1m 85 → 1m88 puis de 2 en 2

Perche femme : 2m10 puis de 15 en 15 → 3m00 puis de 10 en 10 → 3m61 puis de 5 en 5

Perche homme : 3m00 puis de 15 en 15 → 4m05 puis de 10 en 10 → 4m65 puis 5 en 5

Pas de barrage pour les concours de Hauteur et Perche Officiels :

1 officiel par club par tranche entamée de 5 athlètes à envoyer à francis.desloges54@gmail.com (et en copie à jmontferran@gmail.com et david.duchene54@wanadoo.fr) ou à inscrire sur le site internet de la LARGE.

Si le quota n'est pas respecté, les athlètes du club concerné ne pourront pas participer.

Délégué Technique : Directeur de Réunion

Juges Arbitres :

**DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS D'ENGAGEMENT SUR LE SITE DE LA LARGE
MARDI 18 JANVIER 2022 23H59**
